

EDITO :

J'ai lu avec un intérêt certain, le point de vu exprimé dans "un clin d'œil" sur une vision toute philosophique sur l'information et sur la communication. C'est vrai que pour les victimes de la crise sociale et économique c'est important.

De prime abord, j'ai eu une envie de simplification aiguë sur ce sujet au combien important et fondamental par les temps qui courent. Donc, je me posais la question suivante : « qui de l'œuf ou de la poule est arrivé le premier » question saugrenue me direz-vous ? Pas sûr, dans les deux cas nous sommes devant un paradoxe.

Dans le cas de la poule, le paradoxe vient du fait qu'aucune réponse ne paraît satisfaisante. Qu'est-ce qui est apparu en premier de l'œuf ou la poule ? Si je vous répons « C'est l'œuf », vous me demandez « Mais qui a pondu cet œuf ? » et si je vous répons « C'est la poule », vous demandez « Mais cette poule sort bien d'un œuf, non ? »

Dans le cas de la communication et l'information, le paradoxe vient du fait que nous disposons d'outils de transmission d'information de plus en plus sophistiqués mais qui se révèlent de bien de piètres outils de communication.

Moi aussi je peux réfléchir, ma vision de la chose est que, l'information fait référence à une transmission de données qui peut se faire dans les deux sens. Elle concerne le contenu véhiculé par le message.

La communication quant à elle suppose une relation, un échange entre individus. En tant qu'émetteurs ou récepteurs, nous communiquons à la fois des opinions, des pensées et des émotions.

Et là tout s'éclaire, à l'UNSA Territoriaux CRLR, nous disposons donc bien :

- ◆ d'outils d'information : notre messagerie électronique, notre site internet et toutes les formes écrites.
- ◆ d'outils de communication : les entretiens, les réunions en face à face, les contacts informels.

Nous faisons nôtre, cette phrase de Dominique WOLTON, qui dans son ouvrage « **informer n'est pas communiquer** » déclare « *Plus on peut échanger facilement, plus on a envie de se voir physiquement. Tant mieux. Nous sommes des êtres sociaux, pas des êtres d'information.* »

En conclusion la communication c'est le partage. Primordial NON !!!

Avant de vous quitter pour aller soigner une migraine naissante, je vous informe que dans notre prochain numéro, nous vous inviterons à réfléchir sur la maxime suivante : « rien ne sert de courir, il faut partir à point »

Non, je plaisante !!! Et n'oubliez pas **informer n'est pas communiquer !!!**

CHSCT du 11 février 2014

A l'ordre du jour de cette réunion plénière étaient inscrits les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Présentation du programme de prévention des risques professionnels.
- Questions diverses

Le premier point à l'ordre du jour, n'a appelé qu'une précision sur l'intervention du médecin du travail présent lors du CHSCT précédent. Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Concernant le deuxième point inscrit à l'ordre du jour, le préventeur du Conseil Régional a présenté ce programme de prévention des risques professionnels aux membres du CHSCT.

Ce dernier a rappelé que même si le responsable de la sécurité dans les EPLE était le chef d'établissement, la Région Languedoc Roussillon, en sa qualité d'employeur, avait pour obligation de mettre tout en œuvre pour supprimer et réduire les risques professionnels et de préserver la santé des agents territoriaux exerçant dans les lycées.

Pour cela le service des ressources humaines s'est appliqué à faire un état des lieux dans les lycées, afin de connaître de façon plus juste, les risques avérés ainsi que les tâches, bien souvent répétitives, présentant un risque pour la santé des agents des EPLE.

La Région Languedoc Roussillon souhaite voir mettre en application les recommandations précisées dans ce programme de prévention des risques professionnels.

Notamment, l'équité dans la répartition des tâches, la prise en compte de la spécificité de certains locaux pour leur entretien, l'obligation du port des équipements individuels de protection (chaussures de sécurité etc.) l'utilisation de matériel mécanique pour l'entretien des sols mais aussi l'utilisation de la méthode par pré-imprégnation, le principe de la rotation des agents affectés à des tâches lourdes et répétitives (plonge).

L'administration souhaite également que lors de travaux de restructuration ou de construction de lycée, soit pris en compte les recommandations en matière de locaux de stockage, de points d'eau et une véritable coopération entre le préventeur et les services de la Direction de l'Education.

Elle souhaite également prioriser les achats de matériels adaptés et efficaces ayant un impact réel sur l'amélioration des conditions de travail et sur la préservation de la santé des agents.

Concernant ce point ô combien important, vos représentants UNSA Territoriaux CRLR ont reconnu le courage d'une telle démarche et la volonté affichée de l'administration de voir ce programme s'appliquer dans l'ensemble des lycées. Ils ont émis de gros doutes sur la volonté des chefs d'établissement d'appliquer de telles recommandations. Les membres du CHSCT UNSA Territoriaux CRLR ont également regretté que n'apparaissent pas explicitement, dans ce document, les risques psychosociaux.

Ce point a été adopté à l'unanimité.

Question diverses :

Vos représentants UNSA Territoriaux CRLR au CHSCT ont fait part de leur grande satisfaction, concernant la mise en place des formations PSC1 (prévention de premier secours de niveau 1) suite à leurs nombreuses demandes.

Force est de constater que la majorité des agents ayant suivi cette formation, reconnaissent bien volontiers qu'à la suite de ce stage, ils n'appréhendent plus une éventuelle intervention en cas de besoin, et qu'ils ont réussi à dédramatiser complètement l'utilisation d'un défibrillateur.